

Marchés publics - Autorisation de signature des avenants

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour les opérations d'un montant égal ou supérieur à 210 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure formalisée par le Code des Marchés Publics (appels d'offres, procédures négociées, concours,...), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés correspondants soit par délibérations spécifiques, soit par délibérations générales regroupant les différents marchés annuels des directions et services.

Pour certains des marchés mentionnés ci-dessus, des avenants doivent être établis afin de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues initialement, mais répondant totalement à l'objet de ces marchés.

Ces avenants concernent les opérations suivantes :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
Chaufferie urbaine de Besançon Planoise - Mise en conformité Lot 1 - Électricité Travaux supplémentaires	COTEB 25220 THISE	101 652,47 € TTC	5 021,62 € TTC	
Chaufferie urbaine de Besançon Planoise - Remplacement générateur G5 Lot Process Travaux supplémentaires	LEROUX et LOTZ 44185 NANTES	Marché : 1 793 521,60 € TTC Avenant n° 1 : + 29 828,24 € TTC	29 529,54 € TTC	
Chaufferie urbaine de Besançon Planoise - Remplacement générateur G5 Lot 2.1 - Démolition chaudière Travaux supplémentaires	CUENOT DEMAT 25660 BANNANS	41 860,00 € TTC	6 099,60 € TTC	22/06/2007
Chaufferie urbaine de Besançon Planoise - Remplacement générateur G5 Lot 2.2 - Gros-œuvre Travaux supplémentaires	TRIOME 25000 BESANCON	108 752,28 € TTC	550,16 € TTC	
Réaménagement des locaux IRTS - Maison des Syndicats Lot 12 - Courants forts, courants faibles Travaux supplémentaires	SIELEC 70000 VAIVRE ET MONTAILLE	219 790,79 € TTC Avenant n° 1 sans incidence financière + 2 151,36 € TTC Avenant n° 2	850,48 € TTC	
Réaménagement des locaux IRTS - Maison des Syndicats - Lot 6 - Menuiseries intérieures Travaux supplémentaires	VD Menuiserie 25112 BAUME- LES-DAMES	45 527,84 € TTC + 359,66 € TTC Avenant n° 1	1 516,52 € TTC	
Réaménagement des locaux IRTS - Maison des Syndicats Lot 10 - Peinture signalétique Travaux supplémentaires	ECO PEINTURE 25220 CHALEZEULE	77 958,13 € TTC	228,40 € TTC	

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
Citadelle Vauban - Restructuration des locaux administratifs Lot 13 - Menuiserie bois Travaux supplémentaires	MAIREY 25320 TORPES	85 724,24 € TTC	2 207,64 € TTC	
Restructuration des bains-douches de la Madeleine en espaces associatifs Lot 17 - Électricité courants faibles Travaux supplémentaires	AECE 25660 LA VEZE	55 186,43 € TTC	4 953,83 € TTC	28/06/2007
Restructuration des bains-douches de la Madeleine en espaces associatifs Lot 6 - Menuiseries extérieures Travaux supplémentaires	VD Menuiserie 25112 BAUME- LES-DAMES	28 190,20 € TTC	1 405,30 € TTC	
Citadelle Vauban - Restructuration des locaux administratifs Lot 5 - Plomberie-sanitaires Travaux supplémentaires	CHENE 25000 BESANÇON	77 622,07 € TTC	3 329,19 € TTC	
Citadelle Vauban - Restructuration des locaux administratifs Lot 6 - Chauffage-VMC Travaux supplémentaires	DIDIER-GAUTHIER 25000 BESANCON	213 278,30 € TTC	9 847,86 € TTC	
Citadelle Vauban - Restructuration des locaux administratifs Lot 7 - Électricité Travaux supplémentaires	L'EST ÉLECTRIQUE 25000 BESANCON	191 321,45 € TTC	20 302,88 € TTC	28/06/2007
Réaménagement des locaux IRTS - Maison des Syndicats Lot 13 - Chauffage-ventilation Travaux supplémentaires	CEGELEC 25000 BESANCON	106 762,332 € TTC	5 105,74 € TTC	
Réaménagement des locaux IRTS - Maison des Syndicats Lot 14 - Plomberie-sanitaires Travaux supplémentaires	CEGELEC 25000 BESANCON	14 352,77 € TTC + 346,30 € TTC Avenant n° 1	160,74 € TTC Avenant n° 2	

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ces avenants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 juillet 2007.